

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 1999

ÉPREUVE D - PARTIE I

CETTE ÉPREUVE CONTIENT :

* QUESTIONS 1 À 10

99/DI/F/1-5

* ANNEXE - CALENDRIERS POUR 1998 ET 1999 AVEC
INDICATION DES DATES AUXQUELLES L'UN AU MOINS DES
BUREAUX DE RÉCEPTION DE L'OEB NE SERA PAS OUVERT
POUR RECEVOIR LE DÉPÔT DES PIÈCES

99/DI/F/6-7

45 % DES POINTS CONSTITUANT LA NOTE POUR L'ÉPREUVE D SONT CONSACRÉS
À LA PARTIE I ET 55 % À LA PARTIE II.

Question 1

(2 points)

Dans le cadre d'une procédure d'opposition, un brevet européen peut-il être modifié pour répondre à un motif d'opposition même si ce motif n'a pas été invoqué par l'opposant ?

Question 2

(6 points)

Aujourd'hui, le 24.03.1999, vous avez reçu une lettre d'un client des Etats-Unis vous demandant d'accomplir les actes nécessaires pour faire entrer une demande PCT dans la phase régionale devant l'OEB, si cela est encore possible. Ce client a déposé la demande PCT le 18.07.1997 auprès de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis (USPTO) en désignant EP. Il a revendiqué les priorités des demandes US en date du 18.07.1996 et du 24.10.1996. Un examen préliminaire international a été demandé durant le délai de 19 mois et a été effectué par l'USPTO. L'objet de chacune des dix revendications initiales répondait aux conditions requises par l'art. 33(1) à (4) PCT. Etant donné que le délai prévu pour accomplir les actes nécessaires à l'entrée dans la phase régionale devant l'OEB a déjà expiré, votre client propose de retirer la première des revendications de priorité afin de prolonger ce délai.

- a) Le retrait de la première revendication de priorité aura-t-il l'effet souhaité ?
- b) Si cette revendication de priorité était maintenue, la demande pourrait-elle entrer dans la phase régionale devant l'OEB et, si oui, quelles mesures devraient être prises ?

Question 3

(4 points)

Vous avez déposé une demande EP le 02.03.1999 sans revendication de priorité. Il a été accordé à cette demande une date et un numéro de dépôt.

- a) Quelles taxes étaient exigibles à la date de dépôt et dans quel délai doivent-elles être payées ?
- b) Qu'arrivera-t-il si les taxes ne sont pas payées en temps utile ?

- c) Pouvez-vous revendiquer ultérieurement la priorité de cette demande si les taxes ne sont pas payées ?

Question 4

(4 points)

Vous êtes mandataire pour un client pour lequel vous avez déposé une demande de brevet européen sans revendication de priorité. La date de dépôt est le 11.10.97. Il n'a pas été produit de désignation de l'inventeur auprès de l'OEB lors du dépôt de la demande. Le 11.12.1998, vous avez reçu une notification de la section de dépôt de l'OEB, en date du 10.12.1998, émise conformément à la règle 42(1) CBE. En raison d'un retard imputable à votre client, vous avez reçu les informations concernant la désignation de l'inventeur le 12.02.1999. Le même jour, vous envoyez la désignation de l'inventeur à l'OEB à Munich. Dans le récépissé qui a été renvoyé par l'OEB, il est indiqué que la désignation de l'inventeur a été reçue le 15.02.1999. Le 18.03.1999, vous recevez une notification du département de l'OEB à La Haye en date du 17.03.1999, émise conformément à la règle 69(1) CBE, indiquant que la demande est réputée retirée, la désignation de l'inventeur n'ayant pas été déposée dans le délai prescrit.

Quelles actions doivent être entreprises et dans quel délai ?

Question 5

(6 points)

Vous avez signé récemment avec votre associé *X* un accord dans lequel il a été convenu ce qui suit :

- a) le brevet européen *A*, contre lequel il n'a pas été formé d'opposition dans le délai prévu, vous a été transféré par *X* ;
- b) la demande de brevet européen *B*, déposée cette année par *X* sans revendication de priorité, vous a aussi été transférée ;
- c) la demande de brevet européen *C*, déposée par *X*, vous a également été transférée, mais seulement pour l'un des Etats contractants désignés ;

- d) vous avez acquis une licence de votre associé **X** concernant le brevet européen **D** ;
- e) vous avez également acquis une licence concernant la demande de brevet européen **E** déposée par **X**, mais seulement pour l'Ecosse ;
- f) la demande de brevet européen **F** sert de garantie pour un prêt personnel consenti par vous à **X**.

Vous voulez maintenant faire enregistrer dès que possible ces transferts, licences et autres droits dans le Registre européen des brevets. Ceci est-il possible dans tous les cas indiqués ci-dessus ?

Question 6

(4 points)

On vous demande d'accomplir les actes nécessaires pour faire entrer dans la phase régionale devant l'OEB :

- a) une demande internationale PCT1, déposée sans revendication de priorité il y a 20 mois aux Etats-Unis. L'USPTO agissait en tant qu'Administration chargée de la recherche internationale (ISA). Il n'a pas été demandé d'examen préliminaire international. La demande comporte huit revendications ;
- b) une demande internationale PCT2, déposée sans revendication de priorité il y a 30 mois aux Etats-Unis. Un examen préliminaire international a été effectué. L'OEB faisait fonction d'Administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA). La demande comporte treize revendications.

Quelles sont les taxes à payer pour l'entrée dans la phase régionale :

- dans le cas a) ?
- dans le cas b) ?

Question 7

(4 points)

Une petite société canadienne dont le siège est à Montréal a déposé une demande de brevet canadien le 14.07.1997. La décision de déposer une demande correspondante de brevet européen revendiquant la priorité de la demande canadienne avait dû être reportée jusqu'au dernier moment possible. Le 14.07.1998, le directeur général a essayé de joindre par téléphone son mandataire en brevets européens à Paris afin de lui demander de déposer la demande de brevet européen. Il a appris que le cabinet était fermé en raison de la fête nationale. Il a alors donné instruction à sa secrétaire de transmettre la demande de brevet européen (revendiquant la priorité) par télécopie directement à l'OEB à Munich. Elle n'a pu transmettre la télécopie que tard dans la soirée de ce même jour.

Le lendemain matin, le directeur en examinant les pièces transmises s'aperçoit que la secrétaire ne s'était pas rendu compte qu'il y a six heures de décalage horaire entre Montréal et Munich. La demande n'a donc pas été reçue par l'OEB avant minuit le 14.07. Il téléphona immédiatement au mandataire en brevets européens à Paris pour demander si la revendication de priorité pouvait être sauvée.

Si vous étiez le mandataire en brevets européens, comment auriez-vous répondu ?

Question 8

(4 points)

- a) Est-il possible d'accélérer le traitement d'une demande de brevet européen ?
- b) - Un effet similaire peut-il être obtenu dans le cadre de la phase régionale pour une demande PCT désignant/élisant EP ?
- Si cette demande n'est pas encore entrée en phase régionale devant l'OEB, comment procéderiez-vous ?
- c) Est-il possible d'accélérer le traitement d'une opposition devant l'OEB ?
- d) Est-il possible d'accélérer le traitement d'un recours devant l'OEB ?

Question 9

(7 points)

Le 19.03.1999, votre client, la société *A*, vous informe qu'une plainte pour contrefaçon du brevet européen *P* a été formée contre elle le 12.03.1999 par la société *X* dans plusieurs Etats parties à la CBE. A la lettre de *A* sont jointes des copies de *P* ainsi que d'un document *D* trouvé par *A*. Le document *D* fait manifestement obstacle à la nouveauté de plusieurs revendications de *P* et est d'une grande importance pour l'appréciation de l'activité inventive qu'implique l'objet des autres revendications.

En consultant le dossier, vous avez constaté qu'il y a deux ans, une opposition recevable a été formée contre *P* par la société *B* et qu'une procédure orale conformément à l'art. 116(1) CBE avait été organisée le 05.03.1999 ; cependant, le résultat de la procédure orale n'a pas été consigné dans le dossier. D'après le contenu du dossier, l'état de la technique exposé dans le document *D* n'a été pris en considération, ni dans le cadre de la procédure d'examen, ni dans le cadre de la procédure d'opposition.

L'opposant *B* vous apprend aujourd'hui par téléphone que lors de la procédure tenue le 05.03.1999, l'opposition a été rejetée par une décision prononcée par la division d'opposition conformément à la règle 68(1) CBE.

Que conseillez-vous à la société *A* d'entreprendre dans ce cas ?

Question 10

(4 points)

Le 01.08.1997, vous avez déposé une demande PCT pour le compte de votre client, en revendiquant une priorité du 02.12.1996 et en désignant tous les Etats parties au PCT. Toutes les taxes ont été dûment payées. Vous avez reçu le rapport d'examen préliminaire international et vous avez immédiatement accompli les actes nécessaires pour faire entrer la demande en phase régionale devant l'OEB.

Votre client vous demande maintenant de requérir une extension des effets de la demande euro-PCT à la Roumanie et à l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Une telle requête en extension peut-elle encore être valablement déposée ?

1998

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 6 octobre 1997, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB
en 1998

1. Conformément à la règle 85(1)
CBE, les délais qui expirent un jour
où l'un au moins des bureaux de
réception de l'OEB n'est pas ouvert
pour recevoir le dépôt des pièces
(jours de fermeture) sont prorogés
jusqu'au premier jour suivant où
tous les bureaux de réception sont
ouverts pour recevoir ce dépôt et où
le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de
l'OEB à Munich, à La Haye et à
Berlin ne seront ouverts ni le samedi
ni le dimanche pour recevoir le
dépôt des pièces. Les autres jours de
fermeture au cours de l'année 1998
sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FEVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DECEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Tage/Days/Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.1998	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.1998	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	10.04.1998	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	13.04.1998	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête National	30.04.1998		x	
Maifeiertag - May Day - Fête du travail	01.05.1998	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.1998		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	21.05.1998	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	01.06.1998	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	11.06.1998	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.1998	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.1998	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.1998	x	x	x

1999

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 17 septembre 1998,
relatif aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB
en 1999

1. Conformément à la règle 85(1)
CBE, les délais qui expirent un jour
où l'un au moins des bureaux de
réception de l'OEB n'est pas ouvert
pour recevoir le dépôt des pièces
(jours de fermeture) sont prorogés
jusqu'au premier jour suivant où
tous les bureaux de réception sont
ouverts pour recevoir ce dépôt et où
le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de
l'OEB à Munich, à La Haye et à
Berlin ne seront ouverts ni le samedi
ni le dimanche pour recevoir le
dépôt des pièces. Les autres jours de
fermeture au cours de l'année 1999
sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FEVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DECEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Tage/Days/Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.1999	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.1999	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	02.04.1999	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	05.04.1999	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête National	30.04.1999		x	
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.1999		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	13.05.1999	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	24.05.1999	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	03.06.1999	x		
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.1999	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.1999	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.1999	x	x	x